

**CCAS DE-SAINT-ROMAIN-LA MOTTE**  
**PROCÈS VERBAL DU 28 AVRIL 2026**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Présentes :** Laurette COLOMBET – Aurélia MARTINS – Catherine ARTAUD – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Mathilde BESSAIRE – Anne-Marie DUCARD – Marlène BARRAUD

**Absente excusée :** Marlène DEBATISSE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Sandrine SERVAJEAN

Quorum : 5	Présents : 8	Votants : 8
------------	--------------	-------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Laurette COLOMBET, après avoir été convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt-six, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2026
2. Nomination d'un vice-président
3. Délégation
4. Vote du budget primitif 2026
5. Fongibilité des crédits 2026
6. Questions diverses

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026**

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du 10 mars 2026 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

**2. NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

Madame le Maire, Présidente du CCAS, rappelle qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président du Conseil d'administration. Madame Aurélia MARTINS, seule candidate, est élue vice-présidente après l'organisation d'un vote à main levée à l'unanimité des votants.

**3. DÉLÉGATION**

Ce point est reporté ultérieurement.

**4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Madame le Maire et Aurélia MARTINS, adjointe en charge du budget, présentent le budget primitif 2026.

Il s'équilibre comme suit :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 401,65 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 2 380,61 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **5. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

Le Conseil d'administration autorise Madame la Présidente, dans le cadre de la nomenclature M57, à effectuer des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles. Cette mesure vise à offrir davantage de souplesse budgétaire.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- Il est proposé d'organiser, comme chaque année début octobre, une réunion consacrée à la vente de repas (poulet / lasagnes), ouverte à l'ensemble des habitants de Saint-Romain-la-Motte. La prochaine réunion est fixée au mardi 9 juin 2026 à 20h15.
- Un tour de table a permis la présentation de l'ensemble des membres présents.
- Une recherche sera effectuée afin de vérifier l'existence d'un règlement intérieur du CCAS.
- Concernant le repas de fin d'année destiné aux personnes de plus de 75 ans, la question d'une éventuelle participation financière de la personne invitée ainsi que de son accompagnant âgé de moins de 75 ans a été soulevée. Ce point sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la séance d'octobre afin d'être approfondi.
- Il est également demandé de prévoir l'établissement et la mise à jour de la liste des personnes vulnérables de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Affiché et publié le **11 JUIN 2026**

La Présidente,  
Laurette COLOMBET

La secrétaire de séance,  
Sandrine SERVAJEAN



**CCAS**  
**SAINT ROMAIN LA MOTTE**  
**42640**

